

ENSEMBLE, RÉUSSIR LE DÉCONFINEMENT, RÉUSSIR LA RELANCE

Ambition partagée des CCI pour une relance durable

(DU 11 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2020)

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

A l'issue de plusieurs semaines d'arrêt quasi-total de l'économie, la reprise et la relance sont devenues d'urgentes priorités. Le défi est inédit. Il s'agit dans le même temps de relancer l'offre et la demande, de mobiliser l'investissement et de préserver l'emploi tout en intégrant l'impératif sanitaire. Intelligence collective et innovation sont les moteurs indispensables de cette alchimie. Les CCI relèvent ce premier défi de l'urgence en engageant l'ensemble de leurs capacités dans la bataille. Leur ambition pour réussir et redonner confiance aux chefs d'entreprises s'exprime à travers quatre volontés :

- Collecter les informations auprès des entreprises et produire des baromètres facilitant des prises de décisions éclairées des instances de pilotage ;
- Jouer un rôle de coordination des parties prenantes des écosystèmes territoriaux, en partenariat avec les instances locales sur les actions choisies pour soutenir les entreprises ;
- Mettre en place des services et des produits adaptés à la situation du redémarrage des entreprises ;
- Accompagner les chefs d'entreprise par un soutien et un conseil permanent.

LES CCI MOBILISENT LEURS CAPACITÉS D'ANTICIPATION, DE VEILLE ET D'ANALYSE PERMANENTES

- Les CCI s'engagent à contribuer via le réseau Enterprise Europe Network (EEN) à la fonction d'alerte rapide mise en place par la Commission européenne afin d'identifier les ruptures d'approvisionnement et de chaîne de valeur.
- Dans chaque région, territoire par territoire, les CCI mettent en place des « réseaux vigies » destinés à repérer les signaux faibles avant-coureurs de menaces ou d'opportunités, à produire des diagnostics permanents et des analyse de l'activité économique.

LES CCI MOBILISENT LEURS DISPOSITIFS DE FORMATION

Les CCI s'engagent à mobiliser au plus près des territoires, l'ensemble de leurs outils et de leurs dispositifs de formation pour accompagner la reprise d'activité et soutenir une réorientation des compétences vers les métiers en évolution et en transition, vers les métiers en tension, mais aussi vers les filières qui s'engageront en faveur d'une redynamisation des chaînes de valeur régionales.

- Afin de favoriser le retour à l'emploi dans les meilleures conditions et délais, les CCI s'engagent à accompagner par la formation des demandeurs d'emploi, notamment hautement qualifiés, issus de filières stratégiques (par exemple l'aéronautique), issus de secteurs soumis à tension par la crise ou de bassins d'activité en reconversion.
- Afin de soutenir le développement de la formation des salariés, les CCI proposent de faire bénéficier les entreprises de 51 à 250 salariés des fonds des OPCO.
- Afin de redonner confiance aux apprentis et de soutenir leurs employeurs, les CCI demandent que les entreprises de moins de 10 salariés bénéficient d'une prise en charge de la masse salariale de l'apprenti (Apprenti : coût zéro pour l'entreprise)

LES CCI SOUTIEN PERMANENT DES CHEFS D'ENTREPRISE SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

- Au moment où la crise économique s'intensifie CCI France et les CCI identifient et orientent les chefs d'entreprises en détresse psychologique vers les réseaux qui peuvent leur offrir un accompagnement, notamment vers APESA.
- Les CCI dans leur rôle de tiers de confiance proposent d'intégrer systématiquement le tour de table de la médiation du crédit afin de contribuer à identifier plus efficacement les entreprises qui doivent effectivement pouvoir bénéficier d'un prêt malgré une situation financière dégradée.

LES CCI PARTICIPENT À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE RELANCE INDUSTRIELLE ET DE SERVICES CIBLÉS PAR SECTEUR ET FILIÈRE

Les CCI s'engagent en faveur de la déclinaison sur les territoires de stratégies industrielles s'appuyant sur un lien renforcé entre croissance des économies nationales et relance européenne (Plan PME, Green Deal, Nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe).

Les CCI plaident pour la réaffirmation de la souveraineté économique européenne et la réappropriation nécessaire de filières stratégiques, préparant ainsi le retour progressif à des chaînes de valeur régionales. Ainsi, les CCI s'expriment résolument en faveur de :

- L'intégration des financements qui se mettent en place en France et en Europe dans les activités de la transition écologique et de l'environnement (le plan européen Green Deal).
- L'organisation d'un « électrochoc » de la relance notamment par le biais des marchés publics et d'appels à projets innovants.
- La relance de l'investissement des entreprises en proposant l'allègement de leurs charges fiscales. Les CCI proposent trois mesures :
 - Aménager les règles du report des déficits en abandonnant temporairement le plafonnement.
 - Aménager les règles du carry back.
 - Favoriser les mesures de suramortissement notamment dans les secteurs de l'industrie et en favorisant plus particulièrement la relocalisation d'activité.
- Les CCI plaident en faveur d'une priorité donnée aux entreprises locales dans le cadre des marchés publics, en intégrant l'évaluation des pratiques RSE dans les critères d'attribution et en s'assurant de leurs mises en œuvre lors de l'exécution des marchés.
- Les CCI s'engagent à promouvoir et valoriser la dynamique du « produire en France » pour favoriser la consommation locale et la densification des capacités productives nationales et régionales. Cela passe notamment par le développement de programmes ambitieux en matière d'industrie du futur pour accroître la compétitivité de notre appareil productif.
- Les CCI s'engagent à participer activement au renforcement des stratégies d'intelligence territoriale dans un dialogue étroit avec l'Etat, les Régions, les entreprises et leurs représentations collectives. Les CCI s'engagent à concevoir avec leurs partenaires des organisations et des méthodes innovantes indispensables à la définition d'une nouvelle croissance, basées sur la mobilisation de l'intelligence collective.

LES CCI MOBILISENT L'INVESTISSEMENT EUROPÉEN ET DE PROXIMITÉ

Les CCI proposent les actions suivantes.

- Engager la mise en œuvre locale de « l'initiative européenne d'investissement en réaction au Coronavirus » en utilisant en priorité les reliquats de crédit des fonds structurels pour apporter un soutien direct aux entreprises et/ou aux filières au niveau régional.
- Inciter les collectivités territoriales à ne pas reporter les investissements et à définir des projets de long terme, notamment concernant les infrastructures.
- Les CCI, à leur échelle, s'engagent, avec le soutien des pouvoirs publics, à investir fortement sur les territoires et jouer pleinement leur rôle d'opérateurs économiques de proximité.

Les CCI ont la capacité de mobiliser les dispositifs régionaux, nationaux voire européens (CPER, Fonds européens...) en coordination avec l'Etat et les collectivités locales pour maximiser les effets de levier de ces politiques d'investissement au service de l'industrie et des services d'avenir (data, IA, robotique, transition écologique, nouvelles mobilités).

LES CCI PRÔNENT LA RELANCE DE LA DEMANDE

Les CCI proposent d'ouvrir une concertation sur la création de produits d'épargne spécifiques à l'attention des ménages et de financer l'investissement et la relance de la demande avec une priorité donnée au régional et au local. Dans ce cadre, les CCI proposent :

- La mise en place d'un compartiment dans le Plan d'Épargne Retraite (PER) institué par la loi PACTE. Les fonds collectés permettraient d'alimenter un fond d'investissement national ou des fonds d'investissement régionaux. Dans un partenariat entre la Fédération française des assurances (FFA) et les CCI, il s'agirait d'identifier et d'instruire les demandes sous forme d'avances remboursables ou de prêts participatifs garantis par l'Etat ou BPI France.
- La réation de véhicules financiers (fonds commun de placement, SICAV, emprunts obligataires régionaux) orientés vers des cibles choisies (PME, ETI) et destinés à accompagner les politiques régionales industrielles.

LES CCI PROPOSENT D'ACCÉLÉRER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LES ENTREPRISES ET LES ÉTABLISSEMENTS/ORGANISMES DE FORMATION

CCI France et les CCI s'engagent en faveur d'un plan d'actions massif destiné à armer les entreprises - indépendants, TPE, PME - d'outils et d'organisations numériques leur permettant de bénéficier du rebond progressif au sortir de la crise, incluant les enjeux de cybersécurité. Le Plan comportera :

- La mise en œuvre dans les régions les pôles européens d'Innovation Numériques (European Digital Innovation Hubs) en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie au niveau local.
- Des mesures d'accélération de la digitalisation des différents parcours de formation proposés à tous les publics (formation initiale, formation continue, formation qualifiante). Il conviendra également de s'appuyer sur les technologies de la réalité virtuelle et/ou de la réalité augmentée.

LES CCI ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES DANS LA RELANCE DE LEUR ACTIVITÉ INTERNATIONALE

- Elles mettent en œuvre le plan de soutien de la Team France Export (Business France, Bpifrance, CCI) en proposant une information actualisée sur l'ouverture des marchés, des webinars d'expertise secteurs/pays et une offre de prospection à distance.
- Au sein et indépendamment de la Team France Export, elles adaptent leur offre de service de préparation et de projection des entreprises aux nouveaux contextes de l'export, en reconfigurant certaines prestations dans le sens d'une plus grande dématérialisation (séminaires, consultations, études, prospection).
- Les CCI travaillent en pivot avec l'ensemble de l'écosystème logistique, financier et commercial de l'export régional (Régions, Bpifrance, Douanes, Direccte) et international (Business France, CCIFI) pour démultiplier les aides et collaborations croisées entre les communautés d'affaires locales et à l'étranger.



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

CCI France
8-10 rue Pierre Brossolette
CS 90166
92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX
T. +33 (0)1 44 45 37 00